

ASSEMBLÉE NATIONALE2 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 93636 à 93657

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 10 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi relatif au secteur de l'énergie est, entre autres tares, synonyme de désintégration de GDF, d'opposition frontale et destructrice avec EDF, d'ouverture à la concurrence de la filière nucléaire française et d'abandon de la maîtrise des prix du gaz et de l'électricité appelés à être fixés, plus qu'aujourd'hui encore, en fonction des seules exigences de rendement des actionnaires.

Du premier au dernier article, du premier au dernier alinéa, de la première à la dernière phrase, ce texte bafoue ouvertement l'intérêt général.

Dénoncer cette réalité passe, notamment, par le dépôt systématique d'amendements de suppression.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 93636 de M. Daniel Paul

Adt n° 93637 de M. Asensi

Adt n° 93638 de M. Biessy

Adt n° 93639 de M. Bocquet

Adt n° 93640 de M. Braouezec

Adt n° 93641 de M. Brard

Adt n° 93642 de M. Brunhes

Adt n° 93643 de Mme Buffet

Adt n° 93644 de M. Chassaigne

Adt n° 93645 de M. Desallangre

Adt n° 93646 de M. Dutoit

Adt n° 93647 de Mme Fraysse

Adt n° 93648 de M. Gérin

Adt n° 93649 de M. Goldberg

Adt n° 93650 de M. Gremetz

Adt n° 93651 de M. Hage

Adt n° 93652 de Mme Jacquaint

Adt n° 93653 de Mme Jambu

Adt n° 93654 de M. Lefort

Adt n° 93655 de M. Liberti

Adt n° 93656 de M. Sandrier

Adt n° 93657 de M. Vaxès